

SERVICE DE COLLECTE

des déchets verts

SERVICE GRATUIT SUR INSCRIPTION
pour les plus de 65 ans

Vous êtes bénéficiaire du service gratuit de collecte des déchets verts hebdomadaire mis en place par la commune : nous vous informons qu'en raison d'abus de certains riverains, de nouvelles conditions de collecte ont été décidées pour vos déchets issus de travaux de jardinage.

Consignes de tri des végétaux

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Il s'agit des déchets d'origine végétale provenant de l'entretien et du nettoyage des jardins particuliers uniquement.

Attention : Les souches ainsi que le bois d'abattage ne seront pas collectés.



TONTES DE PELOUSE



DÉCHETS FLORAUX



FEUILLES MORTES

10kg max.
par panier

SERVICE DE COLLECTE

des déchets verts

SERVICE GRATUIT SUR INSCRIPTION
pour les plus de 65 ans

Vous êtes bénéficiaire du service gratuit de collecte des déchets verts hebdomadaire mis en place par la commune : nous vous informons qu'en raison d'abus de certains riverains, de nouvelles conditions de collecte ont été décidées pour vos déchets issus de travaux de jardinage.

Consignes de tri des végétaux

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Il s'agit des déchets d'origine végétale provenant de l'entretien et du nettoyage des jardins particuliers uniquement.

Attention : Les souches ainsi que le bois d'abattage ne seront pas collectés.



TONTES DE PELOUSE



DÉCHETS FLORAUX



FEUILLES MORTES

10kg max.
par panier

Règles de collecte à respecter

PRIORITÉ À LA SANTÉ DES AGENTS!

La collecte des déchets végétaux n'étant pas mécanisée, elle peut occasionner des traumatismes physiques chez les agents. Afin de réduire ce risque, veillez à respecter ces quelques règles :

- ◆ les résidus de tonte, feuillages, doivent être mis dans des conteneurs de types paniers à déchets verts - **volume maxi collecté 500 litres**
- ◆ les branchages doivent être accrochées en fagots ficelés (*diam. max. des branches 50mm*) - **volume maxi collecté 2 000 litres**
- ◆ les déchets ne doivent pas être mis dans des sacs poubelles
- ◆ les déchets doivent être déposé **devant** l'habitation du riverain



La collecte des déchets verts a lieu tous les mardis matin

**AUCUN RAMASSAGE NE SERA EFFECTUÉ
SI CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTÉES**

RAPPEL DES CRITÈRES D'INSCRIPTIONS

- ➔ être domicilié sur la commune d'Amnéville ou de Malancourt
- ➔ être âgé de plus de 65 ans ou être détenteur d'une carte d'invalidité

Information et inscription auprès du Service Technique par téléphone au 03.87.71.88.44
du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h.

© Ville d'Amnéville/2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

Règles de collecte à respecter

PRIORITÉ À LA SANTÉ DES AGENTS!

La collecte des déchets végétaux n'étant pas mécanisée, elle peut occasionner des traumatismes physiques chez les agents. Afin de réduire ce risque, veillez à respecter ces quelques règles :

- ◆ les résidus de tonte, feuillages, doivent être mis dans des conteneurs de types paniers à déchets verts - **volume maxi collecté 500 litres**
- ◆ les branchages doivent être accrochées en fagots ficelés (*diam. max. des branches 50mm*) - **volume maxi collecté 2 000 litres**
- ◆ les déchets ne doivent pas être mis dans des sacs poubelles
- ◆ les déchets doivent être déposé **devant** l'habitation du riverain



La collecte des déchets verts a lieu tous les mardis matin

**AUCUN RAMASSAGE NE SERA EFFECTUÉ
SI CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTÉES**

RAPPEL DES CRITÈRES D'INSCRIPTIONS

- ➔ être domicilié sur la commune d'Amnéville ou de Malancourt
- ➔ être âgé de plus de 65 ans ou être détenteur d'une carte d'invalidité

Information et inscription auprès du Service Technique par téléphone au 03.87.71.88.44
du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h.

© Ville d'Amnéville/2023 - Ne pas jeter sur la voie publique